

Le Douze juillet — an mil huit cent soixante-quinze, à huit heures du soir
 ACTE DE MARIAGE de *Georgine Charles Escard*



âge de vingt six ans, né à *La Garde* département de *Var*
 à *Var* le vingt deux du mois de *Mars* mil huit cent quarante neuf
 profession de *cultivateur* domicilié à *La Garde* département de *Var* fils majeur de *Jean Victor Cognel* profession de *cultivateur*
 domicilié à *La Garde* département de *Var* et de *Marie Virginie Castelar* son épouse, vivante sans profession domiciliée à *La Garde (var)* la père ici présent et consentant, d'une part
 Et de *Marie Antoinette Rosine Nagnone*
 âgée de vingt un ans, née à *La Garde* département de *Var* le quatorze du mois de *Mai* mil huit cent quarante quatre
 profession d' *aucune* domiciliée à *La Garde* département de *Var* fille majeure de *Jean Baptiste Nagnone* profession de *carrier de son vivant* domicilié à *La Garde* département de *Var* et de *Rose Fabre* son épouse, sans profession, domiciliée à *La Garde (var)*, la mère ici présente et consentant, d'autre part.

- Les actes préliminaires sont: 1° Le publication de *Mariage* faite par nous dans l'église de *St. Dominique* le vingt sept jour, à quatre heures, du mois de *juillet*. Mil huit cent soixante quinze. Semaines officielles pendant le délai voulu par la loi.
 2° Vu l'acte de *Naissance* du futur époux
 3° Vu l'acte de *Naissance* de la future épouse
 4° Vu l'acte de *Décès* de la mère du futur époux
 5° Vu enfin l'acte de *Décès* du père de la future épouse

et le tout en forme: de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi officier public, ainsi que du chapitre VI du titre V, livre premier du Code Civil sur le mariage, concernant les droits et devoirs respectifs des époux.

Et de même suite, sur notre interpellation, conformément à l'article 75 du Code Civil, modifié par la loi du 18 juillet 1850, les futurs époux, et les personnes qui ont autorisé le *Requérant* ont déclaré qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage, à la date du *mil huit cent soixante* par devant *M. notaire* à *La Garde* département de *Var*

Les contractants ont déclaré prendre en mariage, l'un *Marie Antoinette Rosine Nagnone* et l'autre *Georgine Charles Escard*

Le tout en présence de *Félix Bontan Mathieu* domicilié à *La Garde* département de *Var* âgé de *vingt neuf* ans profession de *Brasseur non parent ni allié du futur époux*
 De *Jean Baptiste Toulon Dubois* domicilié à *La Garde* département de *Var* âgé de *vingt cinq* ans profession de *percepteur non parent ni allié du futur époux*
 De *Simeon Moss* domicilié à *La Garde* département de *Var* âgé de *vingt six* ans profession de *maçon non parent ni allié du futur époux*

Et de *Joseph Dussac* domicilié à *La Garde* département de *Var* âgé de *vingt quatre* ans profession de *Maçon non parent ni allié du futur époux*

Après quoi moi Jean Joseph *Requérant* adjoint lequel par *Arrêté* de *Monsieur le Maire* de *La Garde* faisant fonctions d'officier de l'état civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies en mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite publiquement dans la principale salle de la maison commune et qui a été signé avec moi, par le futur époux du futur et les quatre témoins susdits. Les autres parties ayant déclaré ne se opposer à ce faire par *mon Requérant* et approuver de tout mots en ces rubs.

Georgine Charles Escard
Marie Antoinette Rosine Nagnone
Félix Bontan Mathieu
Jean Baptiste Toulon Dubois
Simeon Moss
Joseph Dussac